



LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES | RAPPORT ANNUEL 2006



50 ANS POUR L'UNION EUROPÉENNE:
50/50 pour les femmes et les hommes ?

TABLE DES MATIÈRES

Fondé en 1990, le **Lobby européen des femmes (LEF)** est la plus large alliance d'organisations non gouvernementales de femmes dans l'Union européenne avec plus de **4000 organisations membres**. D'une seule voix, nous influençons considérablement la politique européenne, en oeuvrant ensemble à la réalisation de **l'égalité entre les femmes et les hommes** dans **tous les domaines de la vie publique et privée**. Nous sommes actives dans les domaines de la justice économique et sociale pour les femmes, des femmes dans la prise de décision, des droits humains des femmes, de la violence envers les femmes, ainsi que de la diversité des femmes.

Le travail du LEF s'inscrit dans le cadre de procédures décisionnelles, de communication et de responsabilité ouvertes et transparentes, y compris dans le domaine de la responsabilité financière.

Notre budget: Pour l'année comptable 2006, le budget de base du LEF s'élevait à 937.500 euros. 80 % de cette somme provient d'une subvention de la Commission européenne, les 20 % restants comprennent les cotisations des membres et autres sources de financement indépendantes.

03 ÉDITORIAL

04 2006 UNE ANNÉE D'ENGAGEMENTS

07 CAMPAGNE « WHO CARES ? » DU LEF

10 FEMMES, IMMIGRATION ET ASILE

12 VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET TRAITE : LE COMBAT CONTINUE

18 REGARD VERS L'AVENIR : LA RÉVISION STRATÉGIQUE DU LEF

20 QUI NOUS SOMMES : LES MEMBRES DU LEF EN EUROPE

50 ANS POUR L'UNION EUROPÉENNE : 50/50 POUR LES FEMMES ET LES HOMMES ?

50 ANS D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS L'UE

LE LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES : 16 ANS D'ACTIVISME POUR LES DROITS DES FEMMES EN EUROPE

CHRONOLOGIE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU NIVEAU EUROPÉEN

LIGNE DU TEMPS DU LEF

Le LEF jouit du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies et auprès du Conseil de l'Europe.

ÉDITORIAL



KIRSTI KOLTHOFF,
Présidente du Lobby
européen des femmes

J'ai le grand plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2006 du LEF. À l'heure où nous fêtons le 50^e anniversaire du Traité de Rome et les premiers pas de l'Union européenne, nous passons en revue les événements de l'an dernier tout en célébrant les progrès accomplis en matière d'égalité femmes-hommes au cours du demi-siècle écoulé, ainsi que les victoires remportées par les membres du LEF depuis 1990. Nous présentons un bref historique du LEF depuis sa création en 1990, en énumérant les nombreux événements marquants, qui ont pris place depuis lors.

Je voudrais remercier le Secrétariat de Bruxelles, qui continue à travailler très dur et à faire montre de tant de dévouement, tout particulièrement Mary Mc Phail, la Secrétaire Générale du LEF entre 2000 et janvier 2007, pour sa précieuse contribution au travail, à l'efficacité et à la visibilité de notre organisation. J'en profite pour remercier également toutes les femmes activistes et membres du LEF qui n'ont pas ménagé leurs efforts depuis 16 ans pour promouvoir l'égalité femmes-hommes.

2006 a été marqué par une série d'événements qui posent des bases pour l'avenir. Il y a d'abord la Feuille de route européenne pour l'égalité femmes-hommes, ensuite l'adoption par les gouvernements européens du Pacte européen pour l'égalité femmes-hommes, lié à la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne, ensuite les décisions concernant la création d'un Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes dont les activités doivent débiter en 2007.

La campagne du LEF « Who Cares? » sur la prise en charge des personnes dépendantes a été lancée en mars. Elle revendique l'égalité entre les femmes et les hommes par le biais de la création de services de prise en charge de qualité et d'un partage égal avec

les hommes des différentes responsabilités familiales. En 2006, Le LEF s'est consacré à la problématique des femmes migrantes en préparant un séminaire sur le renforcement de pouvoir et l'intégration des femmes migrantes dans l'UE qui a rencontré un franc succès début 2007. Le LEF a poursuivi son combat contre toutes les formes de violence envers les femmes en 2006, en accueillant au sein de son Observatoire sur la violence envers les femmes de nouvelles expertes venues d'ONG d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, renforçant ainsi la coopération en Europe dans ce domaine.

Le nombre de nos membres n'a cessé d'augmenter au fil des ans, et comme le montre la ligne du temps dans le présent rapport, les membres du LEF sont parvenues à faire entendre la voix des femmes au niveau européen. Je suis néanmoins bien consciente des défis qu'il nous reste encore à relever pour atteindre une égalité digne de ce nom pour nous toutes. Une organisation en pleine expansion doit sans cesse répondre à de nouvelles exigences, aussi avons-nous établi un nouveau Plan Stratégique 2007-2010 afin de cerner notre vision, notre mission et nos valeurs, ce qui contribuera à plus encore d'unité parmi nos membres.

Les femmes de toute l'Europe devraient être fières des progrès accomplis au cours des 50 ans écoulés, et pourtant, nous ne sommes pas au bout de nos peines, notamment en raison de changements majeurs survenus dans l'UE élargie. Au sein du Lobby européen des femmes, nous nous efforcerons encore et toujours de convaincre nos responsables politiques que l'égalité femmes-hommes est une valeur fondamentale, l'un des piliers d'une société plus humaine, plus épanouissante et vraiment démocratique pour tous ceux et celles qui vivent dans l'UE. Les femmes en Europe savent qu'elles se doivent d'agir pour réaliser ces objectifs et souhaitent partager le pouvoir.



Quel a été le principal changement pour les femmes allemandes au cours des 50 dernières années ?

Jusqu'en 1990, deux États allemands coexistaient. Du côté de la République fédérale d'Allemagne, un pas important en matière d'égalité dans le mariage a été franchi avec la réforme du droit de la famille et du mariage en 1958. Dans le même esprit,

la nouvelle législation régissant le divorce, adoptée en 1977, abolissait le principe de la culpabilité et le remplaçait par celui du droit au divorce en cas d'échec irrémédiable du mariage. À partir de 1968, le mouvement des femmes a obtenu des changements fondamentaux au niveau des attitudes et de la pensée qui ont, entre autres, débouché sur l'établissement de quotas pour les élections,

2006 UNE ANNÉE D'ENGAGEMENTS 2006 UNE ANNÉE D'ENGAGEMENTS

Pour l'Union européenne, 2006 fut une année d'engagements dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Bien qu'aucune étape décisive n'ait été franchie, les responsables politiques des différentes institutions ont adopté des stratégies et des documents qui feront potentiellement la différence dans la vie des femmes européennes.

Une Feuille de route européenne pour l'égalité

Le premier engagement prend la forme d'une **Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes**, adoptée par la Commission européenne en mars 2006. Nous saluons l'adoption de ce texte, qui présente nombre de points communs avec la Feuille de route élaborée par le LEF en 2005, et qui devait servir de modèle à la Commission pour sa propre Feuille de route. Tout d'abord, la Feuille de route officielle reconnaît la persistance des inégalités femmes-hommes ainsi que la distribution inégale des ressources, des droits et du pouvoir entre les femmes et les hommes. Elle reconnaît en outre le rôle joué par le partage inégal des tâches domestiques et de la prise en charge des personnes dépendantes entre les femmes et les hommes, auxquels s'ajoutent des systèmes d'imposition et de protection sociale qui désavantagent les femmes. Rappelons également que la Feuille de route considère l'égalité comme une condition nécessaire à la réalisation des objectifs européens de croissance, d'emploi et de cohésion sociale, et qu'elle affirme la nécessité d'une approche duelle combinant intégration de la dimension de genre ET mesures spécifiques.

Domaines d'action de la Feuille de route

Les domaines prioritaires définis par la Commission pour son action dans les quatre prochaines années dépassent le domaine de l'emploi et couvrent : **1) l'indépendance économique** des femmes, **2) la réconciliation vie privée et vie professionnelle**, **3) la représentation égale dans la prise de décision**, **4) l'éradication de la violence liée au sexe et de la traite**, **5) la promotion de l'égalité femmes-hommes en dehors de l'UE**, et **6) l'élimination des stéréotypes** liés au genre dans la société. Toutefois, des différences nettes entre la vision du LEF et la stratégie de la Commission se font jour lorsque l'on se penche sur le type d'actions préconisées par le LEF, notamment de mesures complètes et contraignantes en matière de violence envers les femmes et en matière de prise de décision, ou d'engagements concrets s'agissant de la budgétisation sensible au genre par exemple, alors que les mesures prévues par la Commission restent plutôt faibles. Ce qui manque dans cette stratégie, c'est une **redirection et une augmentation des ressources humaines et financières afin de soutenir ces nouveaux engagements** en faveur des droits des femmes et de l'intégration d'une perspective de genre dans toutes les activités de l'Union européenne.

Mais la mise en œuvre de la Feuille de route comprend aussi un **autre défi : la relation entre le niveau national et le niveau européen**. Cette Feuille de route est, dans une très large mesure, axée sur les compétences de la Commission européenne elle-même; mais, dans de nombreux cas, les États membres ont leur mot à dire, par exemple concernant la gestion des multiples programmes mentionnés dans la Feuille de route en tant qu'outils de sa mise en œuvre. Pour l'instant, on ne sait pas très bien quels seront les mécanismes permettant d'assurer la responsabilité des États membres.

une législation plus libérale en matière d'avortement, une reconnaissance plus large des carrières des femmes, un débat public sur la violence envers les femmes et une législation en la matière. Dans les années 80, des unités et des responsables chargés de l'égalité ont été installés à tous les niveaux du gouvernement ainsi que dans les universités et autres institutions. Quant

aux femmes de République démocratique d'Allemagne, le principal changement, et en même temps le plus dramatique, a pris place avec la réunification des deux états allemands, en 1990. En Allemagne de l'Est, les femmes et les hommes jouissaient d'un accès égal à l'enseignement, à la formation professionnelle et au marché du travail. Étant donné le taux élevé d'emploi

(92 % en 1989) et l'existence d'un système complet de prise en charge des enfants, les femmes étaient à même de subvenir à leurs besoins, indépendamment de leurs conjoints. Avec la réunification, les femmes d'Allemagne de l'Est ont acquis beaucoup de droits démocratiques et libéraux, mais elles ont aussi perdu cette indépendance économique et sociale. >>>

AGEMENTS 2006 UNE ANNÉE D'ENGAGEMENTS

Un moteur de changement

En dépit de ces lacunes, le LEF se félicite d'une série d'initiatives annoncées dans la Feuille de route : une communication sur le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes en 2007; l'accent sur la réalisation des objectifs de Barcelone concernant la création de services de garde d'enfant par le biais du Fonds social européen, ainsi qu'une communication sur le genre et la coopération au développement.

Les organisations membres du LEF **espèrent sincèrement que cette Feuille de route constituera à la fois un moteur de changement** et permettra de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'intégration de la dimension de genre dans les politiques existantes de la Commission. L'une des priorités du LEF porte sur le **contrôle de la mise en œuvre de la Feuille de route**, en particulier par les services de la Commission.



2007, Année européenne de l'égalité des chances pour toutes et tous

2007, Année européenne de l'égalité des chances pour toutes et tous

En 2006, le LEF et ses organisations membres ont été activement impliquées dans les préparatifs de l'Année européenne de l'égalité des chances pour toutes et tous. Lancée à Berlin en janvier 2007, à l'occasion du Sommet sur l'égalité, l'Année européenne porte sur six motifs de discrimination figurant dans l'article 13 du Traité européen : **le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou la croyance, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle**, avec la nécessité d'intégrer la perspective d'égalité femmes-hommes dans toutes les activités. Les actions de l'Année graviteront autour de quatre grands thèmes : Droits, Représentation, Reconnaissance et Respect. Ces thèmes sont tous très pertinents dans le travail pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Plus d'information sur l'Année européenne : http://ec.europa.eu/employment_social/eyeq

L'Allemagne est un grand pays, doté d'un système fédéral, et le Deutscher Frauenrat est une organisation puissante : quel est donc pour vous le principal avantage de l'adhésion au Lobby européen des femmes ?

Pour le Deutscher Frauenrat, l'affiliation au LEF nous donne surtout la possibilité de participer à toutes les activités politiques

au niveau européen. Étant donné que plus de 60 % de la législation allemande est directement liée à la législation européenne, il est indispensable de faire du lobbying à la fois au niveau national et auprès des responsables politiques européen-ne-s. Le LEF est la meilleure plate-forme qui soit pour échanger des expériences en matière de lutte pour les droits des

femmes, ainsi que pour entreprendre des actions communes avec les organisations de femmes de tous les États membres visant à réaliser l'égalité femmes-hommes dans toutes les sphères de l'existence. Selon vous, quel sera l'impact de la Présidence allemande de l'UE 2007 sur l'égalité femmes-hommes ? L'égalité femmes-hommes ne s'inscrit

2006 UNE ANNÉE D'ENGAGEMENTS

Les gouvernements signent un Pacte pour l'égalité femmes-hommes

Un autre engagement fut l'adoption par tous les gouvernements européens d'un Pacte européen pour l'égalité femmes-hommes en mars 2006. Le LEF a fait pression sur tous les gouvernements de l'UE afin de garantir que ceux-ci adoptent ce texte. Le document met en avant les problèmes qui doivent être résolus par tous les États membres en matière d'égalité femmes-hommes, en particulier :

- ☛ Des mesures pour remédier au **différentiel de salaire** entre les femmes et les hommes et combattre les stéréotypes de genre sur le marché du travail;
- ☛ La promotion d'un meilleur **équilibre entre travail et vie privée**, en particulier la mise en œuvre des cibles européennes existantes en matière de gardes d'enfant, et la création de structures d'accueil pour les autres personnes dépendantes;
- ☛ Une meilleure **gouvernance**, une meilleure application et un contrôle de l'intégration de la dimension de genre.

Le Pacte pour l'égalité femmes-hommes ne prévoit aucune mesure spécifique mais donne plus de visibilité à l'égalité femmes-hommes et représente un **engagement politique** pris par tous les pays européens, qui sera suivi de près par le LEF et les ONG de femmes.

Un nouvel Institut européen pour les droits des femmes en Lituanie

Enfin, en 2006, des étapes importantes ont été franchies dans le processus de création d'un **Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes**. Le LEF a étroitement collaboré avec la commission parlementaire des droits des femmes et de l'égalité des genres ainsi qu'avec la Commission européenne afin que le futur Institut joue un rôle politique plus fort, par exemple concernant le soutien au gender mainstreaming dans les politiques européennes et du rôle de la société civile au sein de l'Institut. En dépit d'un **budget relativement limité** (52,5 millions d'euros pour la période 2007-2013, le budget proposé pour l'Agence européenne des droits fondamentaux pour la même période s'élevant à 163 millions d'euros) qui ne permettra pas une action en profondeur, le LEF espère que l'Institut sera vraiment le défenseur des droits des femmes au sein des organes de l'Union. Les travaux de l'Institut européen, qui sera basé à Vilnius (Lituanie), devraient débiter dans le courant du second semestre 2007.

pas parmi les principales priorités de la Présidence allemande. Néanmoins, son programme souligne que l'Europe représente plus qu'une efficacité économique et qu'une économie de marché, et que l'intégration européenne a aussi une dimension sociale. Le programme croit en la nécessité d'améliorer la compatibilité entre travail et famille pour les femmes comme pour

les hommes, ainsi que l'intégration et la formation des femmes d'origine immigrée. Le Conseil national des organisations allemandes de femmes a demandé à la chancelière allemande, Angela Merkel, de :

- Veiller à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes telle qu'elle est définie dans le projet de Traité établissant une constitution pour

l'Europe ne soit pas modifiée pendant les futures discussions sur le traité;

- D'accorder une attention toute particulière à la carrière professionnelle des jeunes femmes;
- Encourager l'application du principe du salaire égal pour un travail égal, tel que l'a défini le Traité de Rome, il y a 50 ans. ■

CAMPAGNE « WHO CARES ? » DU LEF

Les femmes ont une carrière, un emploi, des responsabilités professionnelles, et en même temps elles restent en grande partie responsable de la garde des enfants, du travail ménager et de la prise en charge des personnes dépendantes. Une façon de sortir de ce « double travail » est d'induire des changements dans la division du travail entre les femmes et les hommes pour en arriver à un partage égal de la prise en charge des personnes dépendantes, de mettre en place des politiques sociales et de l'emploi ainsi que des services adéquats.

Le manque de services de prise en charge des personnes dépendantes abordables, accessibles et de haute qualité dans l'UE fait partie du problème et constitue un obstacle de taille à la pleine participation des femmes à tous les aspects de la vie économique, sociale, culturelle et politique. Cette lacune se traduit par l'absence de choix réel pour les femmes, pour concilier vie privée et vie professionnelle. Elle témoigne aussi de la persistance des stéréotypes de genre qui continuent à sous-tendre et à renforcer la division des responsabilités familiales et du travail entre les femmes et les hommes, à la fois au niveau domestique et dans la société au sens large

Lancement de la campagne « Who Cares ? » du LEF

Lors de la réunion de son Conseil d'administration de mai 2006, le Lobby européen des femmes a officiellement lancé sa campagne « Who Cares ? », qui revendique la création de services de prise en charge abordables, accessibles et de haute qualité pour les personnes dépendantes, disponibles pour toutes les femmes et tous les hommes, quelle que soit leur situation financière. Avec cette campagne, le LEF met en évidence la **responsabilité de l'État de fournir des services** de prise en charge des personnes dépendantes financés avec les fonds publics, en particulier à une époque où l'Europe est confrontée à des défis démographiques et économiques importants. En outre, le LEF formule des recommandations concernant certains aspects du marché du travail et les politiques visant à concilier vie privée et vie professionnelle.

Une prise de position et une pétition

Dans le cadre de sa campagne sur la prise en charge des personnes dépendantes, le LEF a rédigé une **prise de position sur la prise en charge des personnes dépendantes** qui aborde l'éventail des questions interdépendantes auxquelles il faut répondre lorsque l'on traite de la question de la garde dans les sociétés européennes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pendant cette campagne du LEF, une **pétition** a été lancée sur notre site web, et le séminaire de l'Assemblée générale du LEF, en octobre 2006, portait sur cette problématique. Le **Manifeste sur la prise en charge des personnes dépendantes**, adopté à l'occasion de l'AG 2006 du LEF, réunit les principales exigences et recommandations des femmes d'Europe, adressées à l'Union européenne, aux gouvernements nationaux, aux administrations locales ainsi qu'aux partenaires sociaux.



BULGARIE
ILIANA BALABANOVA,
 Coordination bulgare du LEF.

Quels ont été les changements les plus importants pour les femmes bulgares au cours des 50 dernières années? Beaucoup de choses ont changé depuis 1947. Entre 1947 et 1989, on attendait des femmes bulgares qu'elles soient d'excellentes mères, épouses et travailleuses, ce que l'on a appelé « les travailleuses de choc de l'ère socialiste ». Cette image était pré-

sente partout : dans les écoles maternelles et primaires, les universités, les entreprises. Le modèle était clair (mais très difficile à suivre car il était impossible d'exceller dans tous les domaines) et tou-te-s les Bulgares devaient s'y tenir : tout le monde se mariait au même âge (entre 23 et 26 ans), avait deux enfants et travaillait à plein temps. Après l'effondrement du communisme en

CAMPAGNE « WHO CARES ? » DU LEF CAMPAGNE « WHO CARES ? »

Les **principaux problèmes** mis en évidence par le LEF sont les suivants :

1) Les stéréotypes de genre et la prise en charge des personnes dépendantes

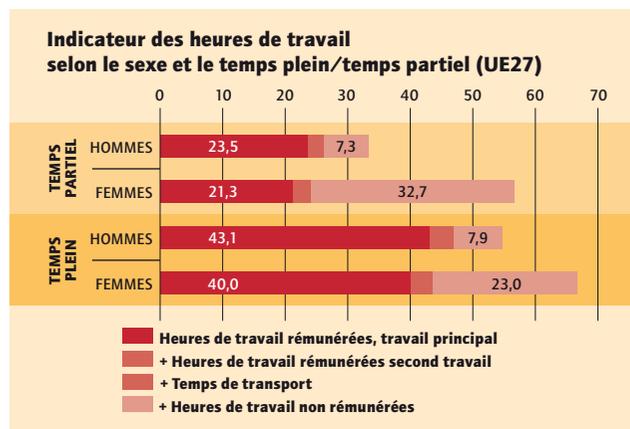
La prise en charge des autres dans la société reste encore sous-tendue au niveau tant du système que des institutions par une éducation conservatrice, les politiques publiques, et certaines convictions religieuses, et considérée comme un service offert « naturellement » par les femmes à la société et une « obligation » pour celles-ci de s'occuper du bien-être des autres. Les femmes comme les hommes en Europe devraient être considérés comme susceptibles d'assumer la prise en charge des personnes dépendantes et comme des acteurs égaux dans tous les domaines de la vie publique et privée.

2) L'économie de la prise en charge des personnes dépendantes

Les femmes consacrent plus de temps que les hommes à la prise en charge, rémunérée ou non, des personnes dépendantes. Des **services de prise en charge des personnes dépendantes abordables, accessibles et de haute qualité** doivent être offerts à toutes et tous, fournis avant tout par le secteur public, disponibles en zone urbaine comme rurale, et ils doivent respecter les droits fondamentaux, l'indépendance et le renforcement du pouvoir des bénéficiaires de ces soins. Les employeurs du secteur privé, le patronat, les organisations professionnelles et les syndicats doivent prouver leur engagement envers un partage de la responsabilité s'agissant de la prestation de services de prise en charge de haute qualité, comme complément aux ressources matérielles, financières et humaines des gouvernements.

3) Un travail de qualité et des services de soins de qualité

En tant que secteur professionnel, les services de prise en charge des personnes dépendantes sont très majoritairement féminins, considérés comme de peu de valeur, sans qualifications, et généralement mal payés, avec des perspectives de carrière limitées. Cette situation a un effet délétère sur les femmes ainsi que sur les bénéficiaires des soins, renforce les inégalités et creuse le fossé entre les femmes et les hommes en matière d'emploi, de salaire, de retraites et de protection sociale. Les travailleur-se-s informel-le-s et les prestataires professionnel-le-s dans ce domaine doivent pouvoir accéder sur un pied d'égalité à un **travail de qualité et au développement de carrière** / à la formation professionnelle, et tou-te-s les dépendant-e-s devraient profiter de la même qualité de soins choisis librement.



Ce graphique illustre les heures de travail prestées par semaine réparties selon le sexe et le travail à temps plein/temps partiel, et révèle que les femmes qui travaillent à temps partiel travaillent toujours plus d'heures que les hommes travaillant à plein temps.

1989, tout a changé. L'absence de sécurité de l'emploi et le taux élevé de chômage (en particulier des femmes) liés à la privatisation ont signifié un changement radical de modèle. Lentement mais sûrement, les femmes bulgares se sont mises à se considérer comme des êtres humains indépendants, ne pouvant compter que sur elles-mêmes, obligées de travailler plus dur que par le

passé et de lutter pour leurs carrières. Au milieu des années 90, la Bulgarie a accéléré le processus de négociations pour l'adhésion à l'UE. La transposition de la législation communautaire a commencé, en même temps que voyaient le jour des organisations de femmes fortes: le mouvement bulgare des femmes était né. Les ONG bulgares de femmes

ont été très actives dans le processus de démocratisation et d'harmonisation de la législation, ainsi que dans la transposition du droit/des directives européennes en matière de protection contre la violence domestique ainsi que dans la rédaction de la Loi sur l'égalité femmes-hommes. >>>

ES?» DU LEF CAMPAGNE «WHO CARES?» DU LEF

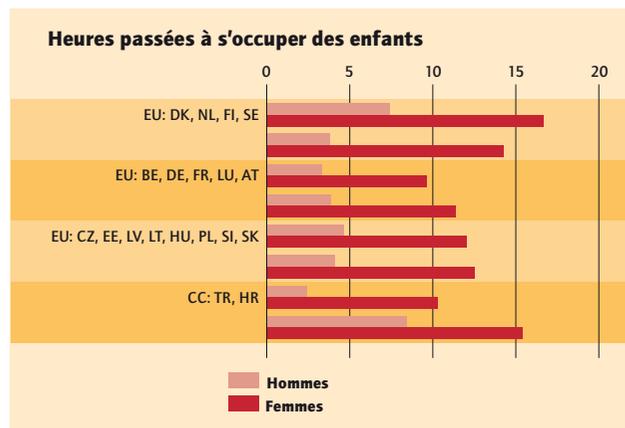
4) Les travailleuses domestiques migrantes

Pour remédier au manque de services de prise en charge des personnes dépendantes en Europe, de plus en plus de femmes migrantes sont employées dans le secteur domestique. Ces femmes sont souvent sous-payées, parfois en situation irrégulière, ce qui rend la main-d'œuvre féminine migrante employée dans ce secteur vulnérable à l'exploitation et aux abus. Les travailleuses migrantes en charge des personnes dépendantes au sein de l'UE devraient bénéficier d'un **travail décent et de la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux, indépendamment de leur statut.**

5) Les politiques de l'Union européenne et la prise en charge des personnes dépendantes

Il est nécessaire d'améliorer la législation européenne et nationale concernant le **congé de maternité, de paternité et parental**, notamment de faire en sorte que le congé parental soit non transférable et partagé entre les parents, de donner le droit aux femmes en congé de maternité à un revenu équivalent à un salaire complet, et d'adopter une directive sur le congé de paternité. L'UE et les États membres doivent aussi adopter des politiques pour soutenir les personnes assurant les soins de façon informelle, y compris des mesures qui compenseront, pour ces personnes, l'impact de leur rôle de soignant-e-s sur leurs activités professionnelles.

De plus, l'UE doit faire en sorte que les futures politiques européennes relatives aux services sociaux reconnaissent le **statut spécifique des services de prise en charge des personnes dépendantes** et leur rôle vital pour la société et l'égalité femmes-hommes.



Ce graphique illustre la différence dans le nombre d'heures consacrées à s'occuper des enfants entre les hommes et les femmes dans les différents États membres de l'UE.

Source: Quatrième étude sur les conditions de travail en Europe, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2007

Quel est le principal avantage de l'adhésion au LEF pour la coordination bulgare ?

Le Lobby bulgare des femmes s'est affilié au LEF avant l'entrée de la Bulgarie dans l'Union européenne, ce qui prouve combien il est important pour nous d'être impliquées dans les mouvements européens. Grâce au LEF, nous pouvons échanger et

partager expertise et expériences avec les femmes du reste de l'Europe. La bonne mise en œuvre de la législation précitée était impossible sans le soutien du LEF. Pour nous, le principal avantage de l'adhésion au LEF est de se trouver parmi des femmes qui font du lobbying auprès de l'UE afin que naissent de vraies politiques d'égalité femmes-hommes, que soient garantis les

droits humains des femmes, et que nous soyions toujours au fait des tendances nouvelles au sein du mouvement des femmes. **Qu'attendent les femmes bulgares de l'adhésion à l'Union européenne en général, et par rapport à l'égalité femmes-hommes en particulier ?** Dans l'ensemble, les femmes bulgares attendent la stabilité politique et économique.

FEMMES, IMMIGRATION ET ASILE FEMMES, IMMIGRATION ET A

Femmes migrantes : sortir de l'ombre



2006 marque un changement dans le programme politique du LEF qui, sur décision de ses organisations membres, a fait de l'immigration l'une de ses priorités. Le développement rapide d'une politique d'immigration au niveau de l'Union européenne exige un contrôle attentif de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes, de manière à ce que les femmes ne soient pour une fois pas perdantes en bout de course. Or, à l'heure actuelle, les femmes migrantes restent la plupart du temps invisibles et donc inexistantes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures de l'Union européenne.

L'égalité femmes-hommes absente des politiques d'immigration

Alors que le Traité contraint la Communauté européenne à éliminer les inégalités et à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans toutes ses activités, en pratique, l'Union européenne néglige l'intégration de l'égalité dans ses activités sur l'immigration. La discrimination multiple vécue par les femmes migrantes commence cependant à gagner en reconnaissance. Pour exemple, citons la récente Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dans laquelle la Commission promet de « promouvoir l'égalité entre les sexes dans les politiques d'immigration et d'intégration afin de défendre les droits des femmes et leur participation civique, de valoriser pleinement leur potentiel d'emploi et d'améliorer leur accès à l'enseignement et à la formation tout au long de la vie ». Nous espérons que cette tendance nouvelle débouchera sur des actions positives en faveur des femmes

migrantes en Europe. En 2006, le LEF s'est employé à promouvoir l'indépendance juridique, économique et sociale ainsi que les droits fondamentaux des femmes migrantes sur son territoire.

Intégration des ressortissant-e-s de pays tiers : renforcer le pouvoir des femmes migrantes dans l'Union européenne

Dans l'Union européenne, l'immigration légale et l'intégration des ressortissant-e-s des pays tiers font actuellement l'objet d'un débat important. Par le biais du Programme commun pour l'intégration, les États membres souhaitent une politique octroyant aux ressortissant-e-s de pays tiers vivant légalement dans l'UE les mêmes droits et obligations qu'aux citoyen-ne-s européen-ne-s.

En mars 2006, le LEF a publié une prise de position sur l'intégration des ressortissantes de pays tiers dans l'Union européenne, dans laquelle il condamne les pratiques discriminatoires persistantes à l'encontre des femmes migrantes : statut juridique dépendant dans le cadre du regroupement familial, application de la loi sur le statut personnel du pays d'origine qui peut exposer certaines femmes migrantes à des violations graves de leurs droits fondamentaux, violence basée sur le sexe, chômage et discrimination sur le lieu de travail, enfin invisibilité dans la prise de décision.

Droits fondamentaux des femmes sans papiers

Parce qu'elle ne sont pas titulaires d'un permis de séjour valable, beaucoup de femmes sans papiers se retrouvent dans une situation stressante et précaire, et leurs droits fondamentaux sont bafoués. Au niveau de l'Union européenne, les débats officiels portent sur les migrant-e-s sans papiers et l'immigration « illégale »

En termes d'égalité femmes-hommes, elles espèrent la reconnaissance pleine et entière des droits humains des femmes, ainsi que des politiques instaurant l'égalité par le biais de la création de mécanismes d'égalité femmes-hommes; une politique sociale pour éradiquer la pauvreté des femmes; le renforcement du pouvoir des femmes et leur participation au processus décisionnel. ■



ASILE FEMMES, IMMIGRATION ET ASILE FEMMES, IMMIGRATION ET ASILE

s'inscrivent dans le cadre de la proposition de la Commission – la directive sur le retour – qui vise à mettre au point des normes européennes pour renvoyer les ressortissant-e-s de pays tiers en situation « illégale » dans leur pays d'origine, dans le respect de leurs droits fondamentaux. Dans l'actuel contexte de sécurité et de contrôle des frontières, une **approche timide des droits humains et des libertés fondamentales ne prenant pas en compte les droits des femmes**, était prévisible.

Or, ce faisant, l'UE passe à côté d'un aspect important du processus de migration : lorsqu'une femme décide de migrer, elle est motivée par **des « incitants » étroitement liés au genre**, comme la féminisation de la pauvreté, l'oppression liées aux inégalités femmes-hommes, la violence sexuelle et plus généralement, des structures et des pratiques politiques et culturelles dans le pays d'origine qui constituent des violations des droits humains des femmes. Le LEF est très préoccupé : à aucun moment une politique de retour ne devrait exposer les femmes à un risque de violation de leurs droits et / ou à une menace pour leur vie une fois rentrées dans leurs pays d'origine.

Mêmes droits, même voix – Les femmes migrantes dans l'UE

À l'automne 2006 et avec le soutien du Programme européen sur l'intégration et la migration (EPIM), lancé par le Network of European Foundations for Innovative Cooperation, le LEF a inauguré **un projet pour et avec des femmes migrantes engagées**. Le projet comprenait notamment un séminaire européen du 19 au 21 janvier 2007 à Bruxelles, qui a rassemblé des femmes migrantes leaders d'ONG de femmes migrantes de toute l'Union européenne.

Le projet vise à poser les bases à partir desquelles les femmes migrantes pourraient se **faire entendre et défendre leurs droits auprès des responsables politiques européen-ne-s**.

La persécution n'est pas neutre – contrôler les politiques européennes d'asile sous l'angle du genre

En 2006, le LEF a maintenu son contrôle sur les politiques d'asile européennes et a accordé une attention particulière à la transposition en droit national de la « **Directive qualification** ». Une fiche d'information, intitulée « L'asile dans l'UE – Qu'est-ce que la Directive qualification et pourquoi est-elle importante pour les femmes ? », a été produite. Nous avons également écrit aux ministres de l'Intérieur des différents États membres, afin d'en savoir plus sur les mesures qui seront mises en place au niveau national afin de garantir la mise en oeuvre de cette Directive et les dispositions spécifiques pour les femmes. La Directive, qui énonce les **critères pour être considéré-e comme- réfugié-e** dans l'UE, se révèle particulièrement intéressante du point de vue des femmes, et ce pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, elle fait explicitement référence à la violence sexuelle et à des actes de nature spécifiquement sexiste ou visant les enfants, elle reconnaît les acteurs non étatiques comme agents de la persécution et enfin, elle fournit un cadre qui autorise une **interprétation sensible au genre des motifs de persécution**. Une disposition fournit aussi une base à partir de laquelle il est possible d'élaborer des lignes directrices européennes pour l'égalité femmes-hommes dans ce domaine. En effet, il est nécessaire de fixer de telles lignes directrices européennes pour aider les fonctionnaires dans l'examen des demandes déposées par les femmes sur la base d'une exposition réelle à des persécutions basées sur le sexe dans le pays d'origine.

ESPAGNE
MARTA ORTIZ
Coordination espagnole du LEF,
CELEM



Quels ont été les principaux changements pour les femmes en Espagne au cours des 50 dernières années? Les deux grands événements des 50 dernières années sont la reconnaissance de l'égalité des chances dans la constitution espagnole, en 1978, et l'adhésion de l'Espagne à l'Union européenne, en 1986. L'entrée dans l'UE a signifié la transposi-

tion des directives européennes sur l'égalité femmes-hommes dans la législation nationale et leur mise en œuvre. De plus, les ONG pouvaient accéder aux financements par le biais des Fonds structurels et des programmes pour l'égalité femmes-hommes, qui ont contribué au développement de structures démocratiques. Par ailleurs, l'Institut des femmes et le Programme pour

VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET TRAITE : LE COMBAT CONTINU

La violence envers les femmes reste la violation des droits humains des femmes la plus fondamentale et la plus répandue à l'échelle mondiale. Toutes formes de violence envers les femmes confondues, 45 % de toutes les femmes en Europe ont subi et ont été victimes de la violence masculine. Dans un précédent rapport, le LEF a démontré qu'en Europe, une femme sur cinq avait été victime de la violence d'un (ex-)partenaire, avait vu ses droits fondamentaux violés par un homme appartenant à son environnement social le plus proche et le plus intime – son propre foyer.

L'Observatoire européen sur la violence envers les femmes

Au cœur du travail du LEF dans ce domaine se trouve l'Observatoire européen sur la violence envers les femmes, en activité depuis 1997, fonctionnant comme un **réseau d'expertes indépendantes en matière de violence envers les femmes**, venues de toute l'Europe, qui assurent le suivi des nouvelles tendances dans la législation et la politique. En 2006, grâce à des fonds supplémentaires, le LEF a pu élargir son Observatoire et accueillir des expertes nationales de toute l'Europe, dans le but de partager leurs connaissances. Actuellement, **31 expertes** en font partie : toutes jouissent d'une très grande expérience et ont suivi des parcours différents dans le domaine de la violence envers les femmes. Elles représentent les 27 États membres de l'UE, auxquels s'ajoutent la Croatie, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine. L'Observatoire, qui s'est réuni à Budapest en mai 2006, a travaillé à la rédaction d'un **bilan des politiques, législations et mesures destinées à prévenir et à combattre la violence envers les femmes en Europe**.

En mars 2006, la Commission européenne publiait sa « **Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010** ». Dans ce document, et en grande partie grâce à la pression exercée par le LEF, la Commission européenne s'engage au chapitre 4 (Éradication de la violence liée au sexe et de la traite d'êtres humains) à soutenir « *les efforts des États membres et des ONG pour éradiquer la violence basée sur le genre, (...) en incitant les États membres à élaborer des plans d'action nationaux* ».

l'égalité entre les femmes et les hommes ont été créés, et on a adopté des mesures d'action positives. Un autre changement majeur fut l'affirmation de la présence des femmes sur le marché du travail.

Quel est le principal intérêt/avantage de l'adhésion au LEF pour la CELEM?

Pour nous, le principal avantage réside dans la qualité des relations et des liens

que nous avons pu établir avec les ONG de femmes d'autres pays européens. En outre, l'affiliation au LEF nous donne les moyens de faire pression sur les institutions européennes afin de promouvoir les droits des femmes et les questions d'intérêt commun. En Espagne, quel fut (ou quel est) le combat le plus difficile ou la plus grande victoire en matière d'égalité ?

- ☛ La législation partielle sur l'avortement reconnaît le droit fondamental des femmes à la liberté de choix.
- ☛ La loi contre la violence envers les femmes adoptée en décembre 2004.
- ☛ La loi sur l'égalité adoptée le 15 mars 2007. Un conseil de participation des femmes est inclus dans cette loi, mais ses compétences et sa composition ne sont pas encore définies. ■

UE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET TRAITE : LE COMBAT CONTINUE

La nécessité de plans d'action nationaux

Dès lors, et cela n'est guère surprenant, la question la plus pressante qui s'est dégagée de l'échange entre les expertes de l'Observatoire durant le séminaire de travail fut **la nécessité de politiques nationales cohérentes et uniformes sur la violence envers les femmes, ainsi que le besoin impératif de combler l'absence de législation communautaire en matière de violence envers les femmes.** Par conséquent, les discussions et les échanges qui ont eu lieu à Budapest ont permis de mettre en lumière l'importance du développement, avec les expertes de l'Observatoire européen sur la violence envers les femmes, des principales caractéristiques et des critères pour les futurs Plans d'action nationaux pour combattre la violence envers les femmes (PAN), d'examiner ce qui existe comme bonnes pratiques et d'amorcer une discussion sur les normes minimales ou les principes fondateurs à la base d'un plan d'action national de lutte contre la violence envers les femmes. Pour ce qui est des plans existants pour combattre la violence envers les femmes, les premiers éléments de notre état des lieux indiquent combien ce travail est crucial, nécessaire, et combien il est important et utile pour les gouvernements de disposer de l'expertise des ONG dans le cadre du développement de la politique et du contrôle des plans nationaux.



RITA IZSÁ
Réseau international
des femmes roms (IRWN)



Quel a été le principal changement pour les femmes roms au cours des 50 dernières années ?

L'un des succès visibles est que la situation des femmes roms (par Roms, nous désignons les Sinti, les Gitans et les Gens du voyage) est à présent discutée au niveau international et est inscrite à l'ordre du jour des droits humains à l'échelle

internationale. Toutefois, les problèmes des femmes roms sont souvent exprimés par des hommes, qui dominent encore les relations. Une autre victoire est la reconnaissance de la double discrimination – au minimum – dont les femmes roms sont victimes. Nous nous félicitons des rapports universitaires élaborés sur la situation des femmes roms, en particulier

VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET TRAITE : LE COMBAT CONTINU

Interview de Yakin Ertük, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence envers les femmes

Quel est le principal obstacle / défi que vous rencontrez dans votre rôle de Rapporteuse spéciale sur la violence envers les femmes ?

J'aimerais répondre à cette question en mettant en évidence les contraintes à trois niveaux: 1) la nature des Procédures spéciales du Conseil des droits humains; 2) les différentes perceptions de la violence envers les femmes; enfin 3) l'environnement économique et politique mondial.

1 *Si le mandat de la Rapporteuse spéciale sur la violence est l'un des mécanismes les plus efficaces en matière de protection des droits humains des femmes, il ne jouit pas de l'infrastructure nécessaire pour exercer efficacement ses responsabilités. Les Rapporteur-e-s spéciaux-ales sont des expert-e-s indépendant-e-s qui remplissent leur mission sur une base volontaire, et ils-elles doivent donc pouvoir compter sur un système de soutien ferme. De plus, tous les gouvernements ne font pas montre de la même volonté de faciliter la visite d'un-e rapporteur-e. Sur ces deux terrains, la collaboration avec la société civile est essentielle, car elle peut faire pression en faveur de visites des rapporteur-e-s et joue un rôle indispensable au niveau du suivi des recommandations.*

2 *Le relativisme culturel ainsi qu'une tendance inquiétante à désigner certains types de violence et certaines cultures comme la source du problème, ont aussi de quoi inquiéter. Le premier met à mal les normes universellement reconnues en matière de droits humains, en particulier le principe selon lequel les États ne devraient invoquer aucune pratique coutumière, tradition ou principe religieux pour éluder leurs obligations. La seconde répartit les droits des femmes en diverses catégories sur la base d'une division superficielle entre cultures « traditionnelles » et « modernes ».*

3 *L'écart entre les revenus des pays les plus riches et ceux des pays les plus pauvres ne cessent de s'accroître (3 pour 1 en 1920, 44 pour 1 en 1973 et 72 pour 1 en 1992). Les tendances politiques conservatrices, la monopolisation du pouvoir mondial, l'islamophobie, la fréquence des conflits, la violence, le VIH-sida, entre autres, caractérisent le monde d'aujourd'hui. L'ère néolibérale, et le 11 septembre, ont engendré un environnement qui complique la prise de décisions multilatérales, et donne aux intégristes et aux nationalistes les moyens de revendiquer leur pouvoir sur les femmes.*

par le Parlement européen. Nous saluons le fait que les femmes roms puissent désormais entreprendre des études universitaires et influencer l'Europe et ses politiques dans le bon sens, au niveau national comme européen: Livia Jaroka et Viktoria Mohácsi sont par exemple députées au Parlement européen. Il est également satisfaisant de voir qu'un

nombre croissant de femmes roms osent critiquer les traditions patriarcales de leurs communautés, souvent confondues avec et considérées comme faisant partie du patrimoine culturel rom. À côté de ces succès, nous devons par ailleurs déplorer certaines tendances négatives, comme la redécouverte de la stérilisation forcée des femmes roms dans plusieurs pays,

que nous espérons – à tort – morte et enterrée avec les régimes communistes, ou encore le taux de chômage grandissant des femmes roms. >>>

UE

Pour vous, quelles sont les principales victoires ou progrès remportés sur la violence envers les femmes depuis la Plate-Forme d'Action de Pékin, il y a plus de dix ans ?

La violence envers les femmes figure enfin à l'ordre du jour en tant que problème de droits humains. L'accès mis sur la violence, ses causes et ses conséquences, a constitué un point d'entrée pour promouvoir les droits humains des femmes, car cela a rendu visibles certaines manifestations de violence et mobilisé et uni les femmes dans un mouvement transnational. L'identification du problème en tant que violation des droits humains a également permis de déplacer l'attention de l'approche de victimisation vers celle du renforcement de pouvoir qui voit les femmes comme des victimes de violence non parce qu'elles sont vulnérables mais en raison d'un ordre femmes-hommes qui privilégie la violence masculine.

Quelle est selon vous l'importance des ONG en tant que partenaires dans le cadre de la politique gouvernementale de prévention et de lutte contre la violence envers les femmes ?

Si la société civile ne l'exige pas, aucun gouvernement ne prendra de mesures significatives et durables pour enrayer la violence envers les femmes; aussi faut-il que les ONG puissent accéder aux mécanismes décisionnels et de consultation à tous les niveaux. L'activisme des ONG est également essentiel pour contrôler continuellement l'action tant nationale qu'internationale en matière de violence envers les femmes. Malgré la tendance fragmentaire et les empiètements des conservateurs sur les droits des femmes, il est également un fait que les femmes du monde entier continuent à s'impliquer dans des réseaux transnationaux de solidarité. Ce processus a permis de grands changements au cours des trente dernières années, une tendance qui se maintiendra.



Quel est le principal intérêt ou avantage de l'adhésion au LEF pour IRWN?

Le Réseau international des femmes roms est depuis peu membre du LEF et fier de l'être. À ce stade, nous apprenons à nous connaître, nous établissons des contacts et des alliances. Nous espérons que nos motions seront bien accueillies et considérées comme intéressant toutes

les femmes : nous, les femmes roms, nous avons désespérément besoin du soutien des non-Roms, c'est ainsi que nous pourrions montrer au monde entier que les violations des droits humains commises à l'encontre des femmes roms est un problème grave, qui devrait préoccuper nos sociétés, et ne pas être présenté comme un problème ne concernant que les Roms.

Quelles sont vos attentes pour l'avenir en termes de politique européenne d'égalité femmes-hommes pour les droits des femmes roms?

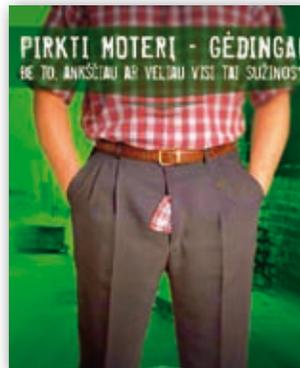
Bien qu'il existe des études détaillées et de qualité sur les femmes roms, nous avons besoin de plus de données ventilées par sexe et par origine ethnique, pour nous faire une idée exacte de la situation

VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET TRAITE : LE COMBAT CONTINU

Prévention de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et aide aux victimes

En 2006, le LEF a participé à deux projets transnationaux de prévention de la traite et d'aide aux victimes. Il s'agit du projet « **Mesures de prévention de la traite à des fins d'exploitations sexuelle** », dont nous avons assuré conjointement la coordination avec la Coalition contre la traite des femmes (CATW). Ce projet a soutenu des ONG de femmes actives dans **14 pays** dans le cadre de campagnes et d'actions de sensibilisation sur la traite et l'exploitation sexuelle. Plusieurs campagnes nationales comprenaient des affiches dont certaines figurent dans le présent rapport.

Le second projet consiste en un projet pilote de trois ans, intitulé « **Fixer des normes et développer l'assistance aux victimes de la traite** », qui vise à renforcer le soutien aux victimes dans et entre les **pays nordiques et ceux de la mer Baltique**.



Prévention de la traite et sensibilisation

Dans le cadre du projet sur la prévention de la traite, une conférence a été organisée à Zagreb en juin 2006 sur la **prévention de la traite et de l'exploitation sexuelle en temps de guerre et dans l'après-conflit**. Des représentantes des 14 pays des Balkans occidentaux et de pays voisins se sont retrouvées dans le cadre de deux journées de discussions sur la manière de renforcer les droits humains des femmes dans tous les domaines et de mettre au point des stratégies à court comme à long terme, pour éradiquer la traite et l'exploitation sexuelle.

Les participantes ont insisté sur le fait qu'elles vivent dans des sociétés au sein desquelles les femmes sont traitées comme une minorité et qu'elles doivent se battre pour leurs droits humains, trop souvent bafoués. Elles ont décrit la manière dont la présence de l'ONU, de l'OTAN, de la police et autres intervenants internationaux encouragent la prostitution, la traite et les autres formes d'exploitation sexuelle, créant les conditions d'un futur tourisme sexuel dans les Balkans. Il en ressort que **la sécurité des femmes est sérieusement menacée à tous les niveaux**. Certaines de ces menaces concernent leur simple survie, qu'il s'agisse de la perte d'un emploi, de la perte des droits sociaux, ou de l'absence de toute perspective d'avenir positive. Les participantes à la conférence ont adopté une série de résolutions, qui ont été largement diffusées comme représentant la voix des femmes dans la région, mettant en évidence les actions nécessaires ainsi que la nécessité de coopération.

et mesurer les progrès. Nous espérons que l'Union européenne pressera les États membres de collecter ces données. Nous pensons également qu'il est indispensable que les femmes roms soient incluses dans la planification et la mise en œuvre des politiques, des lois et des stratégies qui concernent ou affectent leur situation. Nous espérons que les

programmes de financement européens tiendront compte de ces critères. En outre, nous souhaiterions que l'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes crée une unité sur les femmes roms. Nous attendons de l'Année européenne de l'égalité pour toutes et tous qu'elle contribue à promouvoir les droits des femmes roms. ■

UE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET TRAITE : LE COMBAT CONTINUE

Fixer des normes et développer l'aide aux victimes de la traite

En 2006, les activités du projet pilote de trois ans, dont le but est de renforcer le soutien aux victimes dans et entre les pays nordiques et ceux de la mer Baltique, ont réellement commencé. Le projet coordonné par le LEF, vise à créer un Réseau inter agence régional dans la région des pays nordiques et de la Baltique, qui englobera des agences publiques et des ONG qui travaillent avec, soutiennent et protègent les femmes qui sont victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Des équipes nationales réunissant des représentant-e-s des ONG prestataires de services, des grandes agences gouvernementales et des personnes de référence, ont été constituées dans chacun des huit pays participants.

Ce Réseau Nordique-Baltique s'efforce de développer un programme régional qui garantira la **prise en charge juridique, sociale, économique, médicale et psychologique ainsi que la sécurité et la protection des femmes victimes de la traite** dans un but d'exploitation sexuelle. Les normes internationales établies dans la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains et le Protocole de Palerme de l'ONU ont servi de point de départ à la définition des normes d'assistance applicables dans les huit pays participants.

En 2006, deux séminaires, l'un à Riga, l'autre à Copenhague, ont réuni les équipes nationales au complet pour discuter des différentes manières de **promouvoir le travail d'aide aux victimes** dans les pays concernés, et les planifier. Le contexte national varie considérablement selon le pays, tout comme les priorités : voilà ce qui ressort des discussions des participantes au réseau.

Le processus d'assistance comporte une série d'étapes conformes aux normes internationales : d'abord l'identification, puis les foyers d'accueil et l'évaluation des services dans leur totalité, la question du délai de réflexion et du statut de résidente et enfin, des garanties en matière de protection des victimes et des témoins. Il englobe en outre les différentes manières d'organiser un retour en toute sécurité pour les femmes qui le souhaitent, ainsi que des mécanismes de dommages et intérêts.

Des plans plus détaillés visant à améliorer les **infrastructures d'accueil** dans les pays baltes ont commencé à être définis en 2006. L'échange d'expertise entre les prestataires de services dans les huit pays concernés s'est révélé très fructueux.





REGARD VERS L'AVENIR : LA RÉVISION STRATÉGIQUE DU LEF REGARD VE

En 2006, le Lobby européen des femmes a décidé d'entreprendre une révision de son travail, le but étant de réfléchir à ses objectifs, à ses priorités politiques et à ses méthodes de travail. L'initiative était doublement motivée :

- ☛ l'augmentation récente du nombre des organisations membres du LEF, passé de 15 à 26 coordinations nationales, et davantage dans l'avenir;
- ☛ le changement de climat politique dans l'UE, qui peut engendrer une modification des priorités du Lobby tant dans l'UE qu'à l'échelle mondiale.

Pour nous, la Révision Stratégique, au bout de quinze années de fonctionnement, signifie prendre le temps de réviser et de réfléchir, afin de pouvoir regarder vers l'avenir et de planifier le futur de l'organisation, en ayant bien cerné nos buts, nos objectifs, nos méthodes de travail, les ressources humaines et financières en fonction des opportunités et des défis nouveaux ou émergents. Cette nouvelle Stratégie représente l'engagement renouvelé du LEF envers la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le LEF poursuit la vision d'une Union européenne en paix, démocratique, fondée sur la culture du respect des droits humains, de l'égalité, de la paix et de la solidarité, tant sur le continent européen qu'ailleurs dans le monde, où les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et d'un accès égal dans le respect de leur intégrité, aux choix personnels, aux ressources sociales, culturelles et économiques, à la prise de décision politique et aux rôles familiaux ainsi qu'aux soins.

La mission du Lobby européen des femmes est de travailler à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, de promouvoir le renforcement du pouvoir des femmes dans tous les domaines de la vie publique et privée et d'éliminer toutes les formes de violence envers les femmes.

Réunissant des organisations non-gouvernementales de femmes de toute l'Europe, le LEF travaille démocratiquement avec ses membres pour inclure et veiller l'intégration d'une perspective féministe dans toutes les politiques de l'Union européenne et pour la réalisation de la démocratie paritaire à tous les niveaux.

RS L'AVENIR : LA RÉVISION STRATÉGIQUE DU LEF

Le LEF travaille dans une perspective féministe et sur la base des valeurs suivantes :

- ☛ **Égalité** – entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie publique et privée
- ☛ **Solidarité** – avec toutes les femmes et tous les hommes victimes de l'exclusion, la discrimination et l'oppression
- ☛ **Respect** – de la différence et de la diversité
- ☛ **Parité** – plus spécialement en rapport avec la prise de décision
- ☛ **Liberté** – pour toutes les femmes de décider pour elles-mêmes de leurs choix / personnels et physiques en toute intégrité.
- ☛ **Justice** – pour tou-te-s
- ☛ **Paix** – promouvoir une culture de paix
- ☛ **Renforcement du pouvoir** – de toutes les femmes
- ☛ **Coopération et consensus** – dans notre approche des différences et la gestion des conflits
- ☛ **Responsabilité** – les unes envers les autres, envers celles que nous représentons et envers ceux-celles qui nous financent
- ☛ **Ouverture et transparence** – au niveau de la communication et des méthodes de travail
- ☛ **Indépendance** – par rapport à toute affiliation religieuse ou parti politique

Le Plan stratégique du LEF s'articule autour de **quatre objectifs** :

1^{er} but : législation et cadre politique existants

Tenir les gouvernements nationaux et l'Union européenne pour responsables de la réalisation des engagements qu'ils ont pris afin de garantir et de promouvoir les droits des femmes.

2^e but : influencer le cadre politique et juridique nouveau / émergent

Accélérer le rythme du changement en vue de la réalisation de l'égalité pour les femmes dans l'Union européenne.

3^e but : renforcer nos structures d'adhésion

Renforcer nos structures d'adhésion et nos systèmes de communication, de manière à soutenir **un nombre croissant d'organisations membres qui s'investissent toujours davantage** pour que plus de femmes soient activement impliquées dans la protection de leurs droits, dans l'élaboration des politiques, le développement de la société civile et la création d'une Union européenne démocratique et en paix.

4^e but : créer des alliances

Créer des alliances et des partenariats avec des groupes de femmes partout en Europe et dans le monde; s'impliquer auprès des institutions internationales.

Le succès de ce Plan stratégique dépendra en grande partie de l'implication et de l'engagement des organisations membres : il s'agira de renforcer nos structures et nos systèmes, ainsi que l'implication et les compétences professionnelles du Secrétariat.



Comité Exécutif du LEF



Secrétariat du LEF

QUI NOUS SOMMES : LES MEMBRES DU LEF EN EUROPE QUI N

Comité Exécutif du LEF

(MANDAT OCTOBRE 2006 – OCTOBRE 2008)

Présidente: Kirsti Kolthoff

Vice-Présidente: Iluta Lace

Vice-Présidente: Martine Levy

Membre: Brigitte Triems

Membre: Therese Murphy

Membre: June Jacobs

Trésorière: Tanja Auvinen

Conseil d'Administration du LEF (MANDAT OCTOBRE 2006 – OCTOBRE 2008)

26 membres représentant les coordinations nationales

Allemagne: Brigitte Triems

Autriche: Marlene Parenzan

Belgique: Maïté Abram

Bulgarie: Iliana Balabanova Stoycheva

Croatie: Bojana Genov

Danemark: Esther Oluffa Pedersen

Espagne: Marta Ortiz

Estonie: Eha Reitelman

Finlande: Tanja Auvinen

France: Martine Lévy

Grèce: Efthimia Ioannidou

Hongrie: Kinga Milankovics

Irlande: Therese Murphy

Italie: Ludovica Bottarelli-Tranquilli Leali

Lettonie: Iluta Lace

Lituanie: Jurgita Pecuriene

Luxembourg: Marie-Paule Graul-Platz

Ancienne République yougoslave de Macédoine:

Daniela Dimitrievska

Malte: Anna Borg

Pays-Bas: Margit W.F. Van der Steen

Portugal: Liliane Azevedo

République Tchèque: Alena Kralikova

Royaume-Uni: Marsha Scott

Slovaquie: Eva Mladekova

Suède: Kirsti Kolthoff

Turquie: Selma Acuner

8 membres représentant les organisations européennes ou internationales

Alliance internationale des femmes: Marilyn La Tona

Association internationale des femmes médecins: Waltraud Doris Diekhaus

Centre européen du Conseil international des femmes: Grace Wedekind

Comité des organisations agricoles professionnelles dans l'UE: Karen Serres

Conseil international des femmes juives: June Jacobs

European Business and Professional Women: Eufémia Ippolito

Forum européen des personnes handicapées: Gunta Anca

Groupe européen des femmes diplômées des universités: Renée Gérard

Secrétariat du LEF 2006

Secrétaire générale: Mary Mc Phail

Équipe: Malin Björk, Maria Collins, Clarisse Delorme, Colette De Troy, Cécile Gréboval, Juliette Kamper (jusque mai 2006), Marie-Anne Leunis, Virginie Niyonzima, Mary Ann Struthers, Georgia Tsaklanganos, Gabrielle Tzèlèpis (comptable)

NOUS SOMMES : LES MEMBRES DU LEF EN EUROPE

Organisations membres du LEF

Coordinations nationales

Allemagne: Deutscher Frauenrat

Autriche: Osterreichischer Frauenring

Belgique: Coordination belge pour le LEF, Conseil des Femmes Francophones de Belgique, Nederlandstalige Vrouwenraad, Comité de Liaison des Femmes

Bulgarie: Координация на Европейското женско лоби в България:

Croatie: Croatian Women's Network

Danemark: Kvinderaadet

Espagne: Coordinadora Espanola para el Lobby europeo de Mujeres (CELEM)

Estonie: Eesti Naisteühenduste Ümarlaud

Finlande: NYTKIS - Naisjärjestöt Yhteistyössä – Kvinnoorganisationer i Samarbete

France: CLEF - Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes

Grèce: Ελληνική Αντιπροσωπεία του Ευρωπαϊκού Λόμπι Γυναίκών

Hongrie: Magyar Női Erdekérvényesítő Szövetség (MaNESZ)

Irlande: The National Women's Council of Ireland – NWCI

Italie: Coordinamento Italiano della Lobby Europea delle Donne

Lettonie: Latvijas Sieviesu Organizaciju Sadarbības tīkls

Lituanie: Lietuvos moterų lobistinė organizacija

Luxembourg: Coordination Luxembourgeoise du LEF

(Conseil National des Femmes du Luxembourg,

Fédération Nationale des Femmes Luxembourgeoises)

Ancienne République yougoslave de Macédoine: Македонско женско лоби

Malte: Malta Confederation of Women's Organisations (MCWO) II-

Konfederazzjoni Maltija ta' l-Ghaqdiet tan-Nisa

Pays-Bas: Nederlandse Coördinatie EWL (NCEWL)

Portugal: Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres (PPDM)

République Tchèque: Česká ženská lobby

Royaume-Uni: UK Joint Committee on Women (Engender, Scotland, National

Alliance of Women's Organisations – NAWO, Northern Ireland Women's

European Platform NIWEP, Wales Women's National Coalition - WWNC)

Slovaquie: Lenská Loby Slovenska

Suède: Sveriges Kvinnolobby

Turquie: Avrupa Kadın Lobisi Turkiye Koordinasyonu

Organisations européennes et internationales membres du LEF

Alliance Internationale des Femmes (IAW)

Centre Européen du Conseil International des Femmes (CECIF)

Commission femmes internationale du Mouvement européen

Comité des organisations professionnelles agricoles de l'UE (COPA)

Confédération européenne des syndicats (CES)

Conseil Européen des Fédérations WIZO

Conseil International des Femmes Juives (CIFJ)

European Confederation of Independent Trade Unions (CESI)

European Federation of Business & Professional Women (EFBPW)

European Network of Women Entrepreneurs (FEMVISION)

Fédération européenne des femmes au foyer (FEFAF)

Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques (FIFCJ)

Forum européen des personnes handicapées (FEPH)

Groupe Européen des Femmes Diplômées des Universités (UWE)

International Romani Women's Network

Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (WILPF)

Medical Women's International Association (MWIA)

Soroptimist International Europe

Young Women's Christian Association (YWCA)

Organisations membres associées du LEF

Le LEF compte 59 organisations membres associées dans les pays suivants:

Allemagne, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Italie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Maroc, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède et Turquie.

Membres sympathisant-e-s individuel-le-s du LEF

Plus de 90 personnes sur le plan individuel, réparties dans toute l'Europe, sont membres sympathisantes du LEF.

STRUCTURE DU LEF STRUCTURE DU LEF



Le LEF remercie le Sigrid Rausing Trust pour son soutien financier au travail de base de notre organisation. Nous souhaitons également exprimer notre gratitude au Réseau des Fondations européennes pour la Coopération Innovante (Programme européen sur la migration et l'intégration - EPIM), au Sigrid Rausing Trust, au gouvernement suédois et au Groupe de projet nordique/baltique contre la traite des êtres humains pour leur aide financière aux activités de projets spécifiques.

Sigrid Rausing Trust



Avec le soutien
de la Commission européenne

Ont collaboré au Rapport Annuel 2006 du LEF

Présidente:

Kirsti Kolthoff

Secrétaire Générale faisant fonction :

Cécile Gréboval

Editrice:

Cécile Gréboval

Coordinatrice:

Susan O'Flaherty

Contributions:

Malin Björk,

Maria Collins,

Clarisse Delorme,

Colette De Troy,

Cécile Gréboval,

Marie-Anne Leunis,

Sofia Strid,

Georgia Tsaklanganos

Traduction et édition:

Marion Diagre,

Katrin Hugendubel,

Susan O'Flaherty,

Inés Haybaeck,

Sarah Müller

Design:

Gauthier Burny

Impression:

Hayez



Lobby européen des femmes

18, rue Hydraulique
B-1210 Bruxelles
Tel. +32 2 219 90 20
Fax : +32 2 219 84 51
ewl@womenlobby.org
www.womenlobby.org

50 ANS D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS L'UE 50 ANS D'ÉC

Voilà un demi-siècle que la Communauté européenne a été créée, et le Traité de Rome adopté. Voilà 50 ans que le fameux article 119 a été inscrit dans le Traité, dotant les femmes et les hommes d'Europe non seulement de la base juridique nécessaire pour revendiquer un salaire égal pour un travail égal, mais encore leur permettant d'espérer des jours meilleurs. 50 ans plus tard, les hommes continuent à gagner plus que les femmes, la violence envers les femmes est omniprésente, et les femmes accomplissent encore les deux tiers des tâches domestiques non rémunérées. Rien n'a donc changé ? L'égalité femmes-hommes est un principe fondamental de l'UE, inscrit dans le Traité et le droit européen. En termes de législation, nous avons officiellement droit à l'égalité femmes-hommes et à l'égalité des chances, mais la pratique est plus mitigée.

ENSEmble
DEPUIS 1957

Des progrès au niveau des droits

Le concept d'égalité femmes-hommes a évolué depuis 1957 et le Traité de Rome. Les différents textes européens ont débouché par exemple sur l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les régimes professionnels de sécurité sociale; ont considéré le congé parental en termes de droit individuel et non transférable des parents et ont entériné le renversement de la charge de la preuve dans les cas de discrimination fondée sur le sexe.

Les articles 2, 3, 13 et 141 intégrés dans le Traité d'Amsterdam, adopté en 1997, ont mis en place une base solide sur laquelle s'appuyer pour agir. Débordant pour la première fois du strict cadre de l'emploi, l'UE a instauré le principe de l'égalité de traitement pour les femmes et les hommes dans l'accès aux biens et aux services et dans la fourniture de biens et de services par une directive de 2004. En vertu des articles 2 et 3 du Traité CE (égalité femmes-hommes et *gender mainstreaming*), de l'article 141 (égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi) et de l'article 13 (discrimination basée sur le sexe et autres types de discrimination au travail et en dehors), l'objectif clé est maintenant d'éliminer les inégalités et de promouvoir l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques de l'Union européenne. Au-delà de la simple lutte contre la discrimination et de la mise en place de l'égalité des chances, soit donner un point de départ égal pour les femmes et les hommes, l'Union européenne devrait donc s'efforcer de travailler à la réalisation du droit à l'égalité des femmes et des hommes de manière active dans toutes ses politiques.

Des lacunes persistantes dans la pratique...

Cependant, si les principes, les grands objectifs, les valeurs fondamentales et même la législation sont une chose, le vrai progrès sociétal en est une autre : **les lois doivent être appliquées et mises en pratique – or, ce n'est pas encore le cas.** En termes d'emploi et d'égalité salariale, les femmes restent victimes de discrimination, gagnent en moyenne en Europe 15 % de moins que leurs homologues masculins, avec un différentiel de taux d'emploi de 15 %. En termes de violence, le bastion du patriarcat, comme l'explique Yakin Ertürk dans son entretien en page 14, les femmes sont toujours confrontées à des abus systématiques de la part des hommes ainsi qu'à des violations persistantes de leurs droits fondamentaux. En matière de bien-être social, les femmes restent les principales responsables des services non rémunérés de prise en charge des personnes dépendantes. Au niveau de la représentation, les femmes et leurs intérêts ne sont ni numériquement ni substantiellement représentés au sein des différents parlements en Europe. En effet, aucun parlement en Europe n'affiche un nombre de femmes supérieur à celui des députés masculins, ni même de nombre égal et 70 % d'hommes siègent au Parlement européen. En bref, les femmes et les hommes, les petites filles et les petits garçons restent confrontés aux principes de la société patriarcale dans toutes les sphères sociales, politiques et économiques.

L'avènement du Gender Mainstreaming

Personne ne peut remettre en question le fait que la politique et les directives européennes ont amélioré la situation des femmes au cours des 50 dernières années. Mais ce type d'égalité s'inspire d'un modèle qui favorise le statu quo et le maintien des normes masculines. L'introduction de la stratégie d'intégration de la dimension de genre comme principe directeur européen, à la suite de la Plate-forme d'Action de Pékin, en 1995, se révélait très prometteuse, mais on attend plus de résultats concrets. D'un côté, les arguments en faveur du *gender mainstreaming* se basent sur la création d'une croissance économique et de l'emploi plutôt que sur le respect des droits humains. Mais d'autre part, tandis que le premier modèle s'appuyait sur l'uniformité, celui de l'intégration de la dimension de genre vise les systèmes et les structures qui engendrent et entretiennent les inégalités entre les femmes et les hommes pour les transformer et atteindre l'égalité. Le *gender mainstreaming* est sans nul doute une stratégie transformative à long terme, qui est malheureusement souvent mal comprise et / ou mal utilisée.

Faire avancer le féminisme

Pour atteindre une égalité femmes-hommes digne de ce nom, nous devons nous attaquer aux causes latentes des disparités femmes-hommes, qu'elles soient sociales, politiques ou économiques. Jusqu'ici, sur une cinquantaine d'années, l'UE n'a fait que « traiter les symptômes ». L'heure est donc venue pour l'Union européenne de s'attaquer aux mécanismes qui sous-tendent les inégalités entre les femmes et les hommes. Nous devons remédier aux mécanismes de distribution inégale des ressources et des pouvoirs entre les femmes et les hommes. Espérons que cela ne prenne pas 50 ans de plus !



LE LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES : 16 ANS D'ACTIVISME POUR L

Depuis sa création il y a 16 ans, le Lobby européen des femmes a fait bien du chemin. Ces 16 années sont jalonnées de nombreux changements, le principal étant l'élargissement de la compétence européenne en matière d'égalité femmes-hommes, et le LEF a contribué à déterminer l'allure du changement.

Un nombre d'organisations membres en constante augmentation

Tout a commencé en novembre 1987, à Londres, où 120 femmes, membres de 85 organisations représentant quelque 50 millions d'adhérentes, se sont réunies et ont adopté deux résolutions. La première en appelait à la « *création d'une structure pour influencer, ouverte à toutes les organisations de femmes intéressées, afin d'exercer une pression sur les institutions européennes et nationales, dans le but de mieux défendre et représenter les intérêts des femmes* », la seconde demandait à la Commission européenne « *de soutenir l'organisation en 1988 d'une réunion, dans la perspective de créer une telle structure* ». L'aide a été accordée et c'est ainsi qu'en 1990, le LEF et son Secrétariat étaient officiellement établis à Bruxelles. L'UE ne se composait alors que de 12 pays, et s'appelait encore Communauté européenne (CE). Au fil des ans, au fur et à mesure que de nouveaux pays entraient dans la CE, de nouvelles coordinations nationales devenaient membres du LEF. Tandis que l'Union européenne s'élargissait aux pays d'Europe centrale et orientale, le LEF nouait des liens et établissait une coopération avec des organisations de femmes dans ces pays. Aujourd'hui encore, nous accueillons de nouvelles membres chaque année. Le LEF couvre actuellement 26 pays et compte 18 organisations de femmes d'envergure européennes parmi ses affiliées.

Influencer les responsables politiques au niveau européen et international

Au début des années 90, le LEF a commencé par se concentrer sur la législation européenne en matière d'égalité femmes-hommes, ce qui a débouché sur la production d'une recommandation sur la garde d'enfants (1991), suivie de prises de positions sur une série de thèmes : la directive sur la grossesse et l'allaitement maternel (1992), la réforme des Fonds structurels (1992), le congé parental (1993), enfin, un groupe de travail sur les femmes migrantes a mené à la publication de « *Face à la forte-ressive : les femmes noires et migrantes dans l'UE* » (1994).

La **Quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin** (1995) a marqué un tournant. Les membres du LEF y ont assisté en nombre et ont fait du lobbying auprès des Etats membres de l'UE, s'exprimant pour la première fois d'une seule voix lors d'un événement international. La Plate-forme d'Action de Pékin est considérée aujourd'hui comme la toute première « **Feuille de route** » pour l'égalité femmes-hommes dans le monde. La **Plate-forme de Pékin** a démontré que l'égalité femmes-hommes n'était plus limitée aux domaines traditionnels de la politique, mais a clairement un impact sur n'importe quelle politique. Le concept de « *gender mainstreaming* » était né.

Une victoire : le Traité d'Amsterdam et l'égalité femmes-hommes

La fin des années 90 a été marquée par des actions de lobbying en faveur de l'inclusion de l'égalité femmes-hommes dans le **Traité d'Amsterdam**. Cet événement reste l'un des moments forts de l'histoire du LEF. Non seulement cette campagne reste comme un symbole fort de solidarité, mais on en ressent les



Le Sommet des Femmes Afghanes
جلسی زان افغان
Afghan Women's Summit

Brussels
December
2001

LES DROITS DES FEMMES EN EUROPE LE LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES

effets aujourd'hui encore, l'égalité femmes-hommes étant à présent une mission de l'UE, et l'intégration de la dimension de genre une obligation pour celle-ci (articles 2 et 3 du Traité).

Mobilisation contre la violence envers les femmes

Le LEF a amorcé un tournant en s'engageant à agir contre toutes les formes de violence envers les femmes. En 1997, le Centre du Lobby pour une politique contre la violence envers les femmes créait l'**Observatoire européen sur la violence envers les femmes**. Il s'agit d'un groupe d'expertes, de tous les États membres de l'UE, et jouissant d'une immense expertise dans le domaine de la violence envers les femmes. Avec l'Observatoire européen, le Centre pour une politique contre la violence a mis au point des indicateurs pour évaluer les progrès de la lutte contre la violence envers les femmes. Il exerce par ailleurs une pression politique afin d'améliorer la législation sur la violence envers les femmes et faire de ce problème l'une des priorités dans l'ordre du jour européen.

Solidarité avec les femmes afghanes

En 2001, et en réponse à une demande d'aide et de solidarité émanant des femmes afghanes, le LEF a organisé ce qui allait devenir l'action du LEF qui aura joui de la plus grande publicité, le **Sommet des femmes afghanes pour la démocratie**. Ce Sommet, fruit d'une collaboration avec d'autres organisations, a fourni un forum unique pour un groupe de femmes afghanes d'origines ethnique, linguistique et religieuse très différentes.

Représenter la diversité des femmes

Tout au long de ces années, le LEF s'est employé à garantir la prise en compte de la diversité des femmes dans son travail

politique comme au sein de ses structures. Le **projet jeunes femmes**, mené à bien entre 1999 et 2001, fut un premier pas dans cette direction. Le LEF a en outre renforcé ses activités autour des **femmes handicapées**, lorsque la section femmes du Forum européen des personnes handicapées est devenue membre en 2000. Le LEF a toujours travaillé sur les dossiers du **racisme et de l'immigration**, notamment lors de la Conférence mondiale contre le racisme en Afrique du Sud, en 2001. Entre 2005 et 2007, le LEF a renforcé son travail dans ce domaine avec la mise sur pied d'un projet visant à permettre aux femmes migrantes vivant dans l'UE de se faire entendre.

Aller de l'avant

Qui dit nouveau millénaire dit défis nouveaux: le LEF veut les relever. Il s'agit notamment de faire face à la montée de l'intégrisme religieux, qui limite les droits des femmes, tente de restreindre leurs droits sexuels et reproductifs et enferme les femmes dans un cadre politique général d' (in)égalité pour tous. L'extension de nos membres à l'Europe centrale et orientale ainsi qu'aux Balkans a donné tout son sens à la nécessité de maintenir « une structure afin d'influencer, d'exercer une pression, de protéger et de représenter les intérêts des femmes », exprimée en 1987. Dans ce contexte, le travail réalisé par le LEF et ses membres afin de définir un Plan stratégique pour la période 2007-2010, visant à renforcer notre influence en tenant compte de la croissance de l'organisation et des défis actuels en matière de droits des femmes prend tout son sens. Le LEF a devant lui encore de belles années d'activisme. Tant que l'inégalité femmes-hommes perdurera, les femmes resteront attentives et actives.

50 ANS POUR

Chronologie de l'égalité femmes-hommes au niveau européen

1957

Article 119: Introduction du principe de l'égalité des salaires pour un travail égal dans le Traité de Rome

1975

Directive européenne sur l'égalité des salaires pour les femmes et les hommes

1976

Directive européenne sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans l'accès à l'emploi, à la formation et la promotion professionnelles, et les conditions de travail

1979

Adoption de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes

1979

Directive européenne sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale

1984

Création de la Commission des droits de la femme au Parlement européen

1986

Directive européenne sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les régimes professionnels de sécurité sociale

1986

Directive européenne sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante, y compris agricole et sur la protection de la maternité

1992

Directive européenne sur les mesures pour l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

1993

Directive européenne sur certains aspects de l'aménagement du temps de travail

1995

Conférence de Pékin et adoption de la Plate-forme d'Action de Pékin

1996

Directive européenne sur le congé parental

1997

Adoption du Traité d'Amsterdam

1997

Directive européenne sur le renversement de la preuve dans les cas de discrimination fondée sur le sexe

1997

Directive européenne concernant l'accord-cadre sur le travail à temps partiel

1997

Premier programme Daphné sur la violence envers les femmes

2000

Adoption de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

2002

Création de la Convention européenne sur l'avenir de l'Europe



2002

Directive européenne révisée sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail

2004

Première directive sur l'égalité femmes-hommes en dehors de l'emploi, relative à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès aux biens et services

2004

Programme Daphné II sur la violence envers les femmes

2006

Directive sur la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte)

2006

Accord politique sur la création de l'Institut européen de l'égalité femmes-hommes

R L'UNION EURO

50%



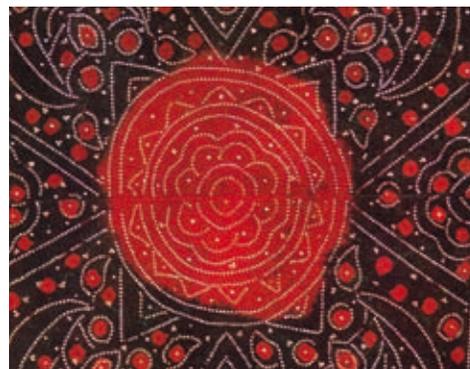
1990

Création du LEF, coordinations en Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, et au Royaume Uni et 17 grandes organisations européennes sont membres du LEF



1991

1992



1993

1994

Publication du LEF « Faire face à la forteresse: les femmes noires et migrantes dans l'UE »



1995

Nouvelles coordinations du LEF: Finlande

Le LEF joue un rôle clé à la Conférence des Nations unies sur les femmes, Pékin



1996

Nouvelles du LEF: A

Campagne d'Amsterdam pour les meilleures pratiques lobbying

Ligne du temps du LEF

PÉENNE :

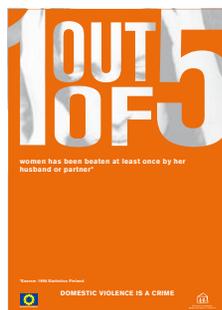
50 pour les femmes e



s coordinations
Autriche et Suède
ne sur le Traité
dam : l'une des
s campagnes de
du LEF

1997

Création du Centre du LEF pour une politique contre la violence envers les femmes et de son Observatoire

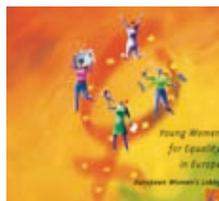


1998

Sommet européen sur l'emploi des femmes, organisé par le LEF à Cardiff

Adoption de la motion du LEF sur la prostitution en tant que forme de violence envers les femmes

Rapport du LEF sur les données relatives à la violence domestique dans l'UE : 20 % de femmes sont victimes de violence domestique



1999

Projet ' Mobiliser les jeunes femmes pour l'égalité femmes-hommes en Europe '



2000

Assemblée générale du LEF à Delphes – 10^e anniversaire du LEF

Campagne de lobbying sur la rédaction du Protocole des Nations unies sur la traite des êtres humains

Campagne du LEF sur les femmes demandeuses d'asile : « La persécution n'est pas neutre »



2001

Participation du LEF à la Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme, en Afrique du Sud

Sommet des femmes afghanes : Plus de 30 femmes afghanes discutent de la participation des femmes à la reconstruction de l'Afghanistan

2002



2003

Et les hommes ?



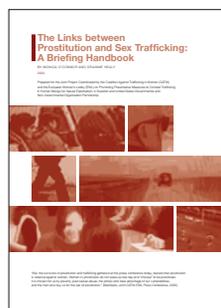
Lancement de la campagne « Élections européennes 2004 : Faites pencher la balance pour l'égalité en Europe ! »

Nouvelles coordinations du LEF : Bulgarie, Hongrie, Lettonie

2004

Nouvelles coordinations du LEF : République Tchèque, Estonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Slovaque et Turquie

Élargissement de l'Observatoire du LEF sur la violence envers les femmes: 22 expertes



2005

Prise de position du LEF sur les droits sexuels des femmes en Europe

Projet conjoint CATW-LEF sur la prévention de la traite

Projet Nordique-Baltique: « Aide et soutien aux femmes victimes de la traite »



2006

Nouvelles coordinations du LEF : Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine

Prise de position du LEF sur la religion et les droits humains des femmes

Élargissement de l'Observatoire du LEF sur la violence envers les femmes: 31 expertes

Campagne du LEF « Who Cares? » sur les soins aux personnes dépendantes

Projet du LEF « Mêmes droits, même voix – Les femmes migrantes dans l'UE »



LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES | RAPPORT ANNUEL 2006



50 ANS POUR L'UNION EUROPÉENNE:
50/50 pour les femmes et les hommes ?